

WHAT'S UP TATTOO

CONVENTION

Contrat de location d'emplacement Tattoo ARPAJON - What's up Tattoo convention 2ème Edition

1 - Acceptation des conditions

- Le fait de remplir une demande de réservation entraîne pour le demandeur l'acceptation sans réserve du présent contrat.
- Pour le bon déroulement de l'évènement, le non-respect de ce contrat entraînera une exclusion de la convention, et le non remboursement du prix du stand.
- Le nombre de stands étant limité, le paiement se fait comptant au moment de la réservation.
- L'attribution des stands se fera selon l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.
- Si le stand réservé n'est pas occupé par l'exposant au moment de l'ouverture au public, ce dernier sera considéré comme étant annulé et cet emplacement sera affecté par les organisateurs à un autre exposant, sans indemnisation à l'exposant attributaire en premier lieu.

2 - Réservation et paiement du stand

- Le dossier de réservation doit être accompagné du règlement du montant total TTC, soit par chèque à l'ordre de MCJ, par virement bancaire (RIB ci-dessous), par PayPal.
- Le chèque sera encaissé à réception du contrat ou plus tard si vous en faites la demande (pas de date précise mais un mois). Le fait de remplir le contrat ne suffit pas, le chèque de caution ou le virement sont obligatoires pour réserver votre stand.
- Une confirmation de réservation vous sera envoyée par mail à réception du dossier et une facture peut vous être envoyée par email sur demande, après l'évènement.
- Tout dossier incomplet pourra être rejeté par l'organisateur.

3 - Prix des Stands

Stand simple : 12m x P2m = 320€TTC

Stand double : 14m x P2m = 540€TTC (2 tatoueurs de la même enseigne)

Stand triple : 16m x P2m = 760€TTC (3 tatoueurs de la même enseigne) Incluant, pour chaque stand de 2m, une table, deux chaises, un carton DASRI, un collecteur d'aiguilles. Pensez à *prendre vos multiprises.*

4 - Règlement intérieur

- Les personnes désignées dans le contrat de réservation seront tenues comme responsables de leur stand.
- Elles s'engagent à respecter les lieux et à ne pas les dégrader tout comme l'ensemble des équipements et mobilier mis à leur disposition (ni peindre, ni clouer les cloisons des stands).
- En participant à l'événement, elles s'engagent à en faire la promotion sur leurs pages professionnelles.
- Les tatoueurs et perceurs doivent obligatoirement nous transmettre avec le dossier d'inscription, leur attestation de formation aux règles d'hygiène et de salubrité. Ils devront être en possession de celle-ci lors de l'événement.
- Les participants et exposants autorisent les photographies et les vidéos pendant la manifestation et autorisent à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies les représentant. Les photographies sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :
 - Publication dans une revue, ouvrage ou journal spécialisé en tatouage
 - **Présentation** au public lors de l'exposition
 - Diffusion sur le site web de la convention et pages Facebook et Instagram
 - Diffusion sur différents journaux locaux
- L'accès aux animaux à la convention est interdit.
- La nourriture n'est pas autorisée sur les stands.

5- Assurances

Les Organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuelles dégradations ou vols à l'intérieur et à l'extérieur de la salle, chaque exposant est tenu de posséder ses propres assurances. La RC de l'organisateur ne remplacera pas l'assurance d'un exposant.

6 - Horaires et accès à la convention

- Adresse de l'évènement : Espace Concorde 16 Bd Abel Cornaton, 91290 Arpajon
- Le salon ouvrira ses portes au public le samedi 1 juillet 2023 de 10h00 à 23h30 et dimanche 2 juillet 2023 de 10h00 à 20h00
- Les exposants auront un accès à la salle vendredi 30 juin de 16h00 à 21h00 et samedi 1 juillet à partir de 8h30 pour l'installation des stands

7 - Annulation de la convention

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, 100% des sommes perçues seront restituées. Toute autre cause d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur ne pourra faire l'objet de réclamation de remboursement. Toutefois, en fonction des circonstances, un remboursement partiel ou total pourra être envisagé.

Formulaire à compléter et à retourner à :

MCJ SAS

29 Avenue de la republique
Bâtiment C7
91290 ARPAJON

Ou par mail à convention@whatsuptattoo.fr

Nom de l'enseigne : _____

Adresse postale de l'enseigne : _____

Coordonnées : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Nom de l'exposant (nom et prénom) : _____

Nom d'artiste : _____

Réseaux sociaux :

Facebook : _____

Instagram : _____

Site web : _____

Je soussigné _____ réserve un stand emplacement tattoo :

- Simple 320€ TTC
- Double 540€TTC
- Triple 760€ TTC

- OPTION : Location de matériel (table de massage, tabouret à roulettes, desserte métallique): 150€TTC par artiste.

Pour la convention WHAT'S UP TATTOO CONVENTION 2ème édition et atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des différentes clauses du présent contrat.

Je règle ma réservation d'un montant de : _____ €TTC par :

-Chèque (joint) à l'ordre de MCJ

-Virement bancaire en date du _____ et au nom de l'émetteur : _____

-Par paypal [paypal.me/mcjsas](https://www.paypal.me/mcjsas) en date du : _____ et au nom de l'émetteur _____

Fournir attestation hygiène et salubrité

RIB

IBAN : FR76-1695-8000-0138-1990-6006-464

BIC : QNTOFRP1XXX

Signature et cachet